



Obtention de test adn paternité

Par **Elo**, le **28/06/2009** à **01:12**

Bonjour a vous,
Je me permets d'écrire ici en espérant obtenir une réponse.

Voila j étais avec une personne et quand j ai appris que je portais son enfant, j'ai décidé de me séparer de cette personne car de toute façon rien de concret n'était a envisager entre nous...

J'ai donc eu ma grossesse et mon accouchement seule.

Quand cette personne a su que j'avais accouché il a repris contact par le biais de ma mere pour renoue contact avec son fils.

Depuis cette personne ne vit plus dans ma région et a refais ça vie et se donne la peine de venir voir ses parent qui eux sont toujours dans le coin mais sans jamais donner ou prendre des nouvelles de son fils

Avant qu'il ne refasse ça vie il se considérer comme le pere (il venait le voir) lui offrais des cadeaux etcs...

Je n'ai jamais été opposé a cela pour le bien de mon fils afin qu'il sache qui et son pere Mais celui ci ne s'est jamais donner la peine de le déclarer à la mairie

J'aurai voulu savoir s'il serait possible de l'obliger à faire un test ADN et qu'il me paie une pension alimentaire??

Depuis qu'il a refait sa vie et a mit sa copine enceinte mon fils n'est plus rien a ses yeux.

J'avoue que la vie avec mon fils (seule) est très dure et mon fils ressent ce rejet et cet abandon alors que j'ai beau tout faire pour lui mais je pense qu'il a une rancœur envers son père mais ose lui affirmer et c'est moi qui subit le mal-être

Je vous remercie par avance de votre réponse qui je l'espère pourra m'aider dans mes futures démarches.

Par **jeetendra**, le **28/06/2009** à **08:25**

bonjour, vous pouvez introduire une action en justice en recherche de paternité naturelle auprès du père biologique de votre enfant, le recours à un avocat est obligatoire, vous devez consulter un avocat à cet effet, le test ADN c'est le juge qui l'ordonne, bon dimanche à vous